



*Communiqué de presse
Paris, le 20 avril 2016*

Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé Troisième Plan régional santé-environnement

Le 13 janvier 2016, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Écologie et de la Mer rappelait que, dans le cadre du troisième Plan national santé-environnement (PNSE3), une des priorités de son ministère était l'élaboration de **ce plan au niveau régional**, en cohérence avec les orientations de la Loi de modernisation du système de santé, portée par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Jean-Pierre Robelet, directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France, ont donc réuni, le 19 avril 2016, le groupe régional santé-environnement (GRSE) afin d'élaborer le troisième Plan régional santé-environnement (PRSE).

« À l'image des précédents plans, et en cohérence avec les objectifs nationaux, ce nouveau PRSE doit permettre d'agir concrètement pour la réduction des impacts sanitaires liés aux dégradations de l'environnement francilien » a insisté Jean-François Carencu.

De son côté, Jean-Pierre Robelet a précisé que *« le troisième PRSE devrait soutenir la poursuite d'actions multidisciplinaires et mobiliser toujours plus de partenaires au cœur de notre région »*.

Elaborer le plan régional autour de quatre axes

Approuvé en 2015, après une large concertation des parties prenantes, le plan national s'articule autour de quatre axes principaux :

1. répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement ;
2. connaître les expositions, leurs effets et les leviers d'action ;
3. poursuivre la recherche en santé-environnement ;
4. renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires, l'information, la communication et la formation.

En cohérence avec ces quatre grandes orientations nationales, les membres du GRSE, sensibilisés à la problématique environnement-santé, vont élaborer le plan régional. Constitué de représentants locaux des services de l'État, d'élus, d'organismes publics, de personnes morales associées, d'associations de protection de l'environnement, de patients ou de consommateurs et de représentants du monde économique (employeurs et salariés), le GRSE est un véritable organe régional de démocratie environnementale et sanitaire.

Un bilan positif du PRSE2 avec des résultats concrets

Le PRSE3 s'appuie sur le bilan du second plan régional santé environnement d'Île-de-France (PRSE2), dont il est la continuité.

La grande majorité des 16 actions du PRSE 2 a été mise en œuvre. Des avancées significatives ont été rendues possibles, ainsi : l'air intérieur dans les établissements accueillant des personnes sensibles, la lutte contre le saturnisme ou la réduction des expositions aux solvants chlorés liés aux activités de nettoyage à sec.

Concrètement, le PRSE 2 a, par exemple, permis la signature d'un protocole régional pour réduire les impacts sanitaires liés aux activités de pressing et l'accompagnement des riverains exposés ainsi que l'information des professionnels pour l'élimination, d'ici 2023, de toute machine fonctionnant au perchloréthylène dans les locaux contigus à des habitations. Il a également permis l'ouverture de consultations spécialisées pour les pathologies à composante environnementale.

Allez plus loin avec le PRSE3 pour un environnement plus sain

L'élaboration du PRSE3 débute avec une large participation des acteurs des territoires, notamment les collectivités locales. Il faut identifier les priorités pour la région autour des 4 ateliers thématiques suivants :

- préparer l'environnement de demain pour une bonne santé ;
- surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé ;
- travailler à l'identification et à la réduction des inégalités territoriales de santé ;
- protéger et accompagner les populations vulnérables.

L'objectif est d'élaborer un projet de PRSE3 pour mise en consultation dans un premier temps, puis pour approbation à mi-2017 dans un second temps.

Pour plus d'information sur le PNSE3 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/3e-plan-national-sante.41430.html>

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>



Agence régionale de santé Île-de-France
01 44 02 01 73 / marie.rannaud@ars.sante.fr
Twitter : @ARS_IDF

DRIEE Ile-de-France – Pôle communication – Tél : 01 71 28 45 37